

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 19 septembre 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique

NOR : AFSR1625359A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 19 septembre 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement de médecins inspecteurs de santé publique.

Le nombre de postes offerts aux concours est réparti comme suit :

- concours externe : 23 postes ;
- concours interne : 6 postes.

En outre, 2 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

L'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 26 septembre 2016.

La clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidature sont fixées au mercredi 26 octobre 2016 à minuit, terme de rigueur.

Les dossiers de candidature comprennent :

- une copie des titres et diplômes détenus ;
- un *curriculum vitae* impérativement limité à deux pages ;
- une note de présentation dactylographiée de cinq pages au plus, décrivant les emplois occupés, les stages effectués, les travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part et, le cas échéant, les acquis de l'expérience professionnelle dans le domaine de la santé publique ;
- les pièces justificatives des travaux et des activités réalisés.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le serveur du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement du dossier d'inscription sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://social-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription> ;
- par courriel : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

Le formulaire d'inscription devra obligatoirement être transmis en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception, au plus tard le mercredi 26 octobre 2016 à minuit, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère des affaires sociales et de la santé, DRH, bureau du recrutement (SD1C), « Concours MISP 2016 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Les demandes d'aménagement d'épreuves devront être formulées avant la clôture des inscriptions.

Les demandes d'inscription incomplètes ou transmises hors délai seront refusées.

La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au mercredi 26 octobre 2016, à minuit, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers transmis hors délai seront refusés.

Les dossiers de candidature devront être établis en huit exemplaires et obligatoirement transmis par la voie postale à l'adresse suivante : ministère des affaires sociales et de la santé, DRH, bureau du recrutement (SD1C), « Concours MISP 2016 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

L'épreuve orale d'admission aura lieu à Paris à partir du lundi 28 novembre 2016.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.